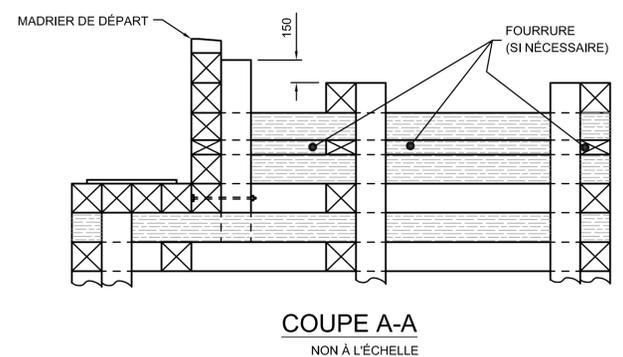
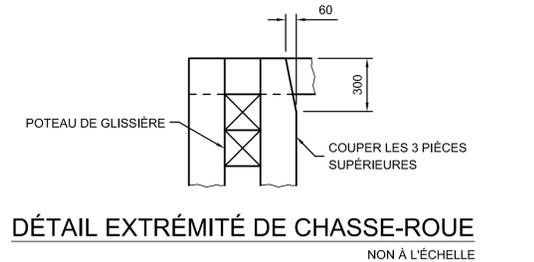
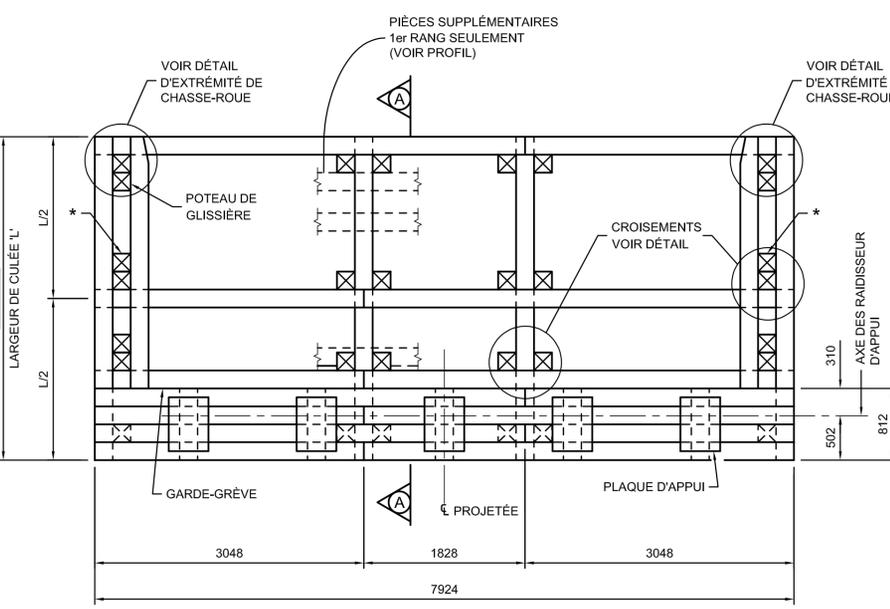
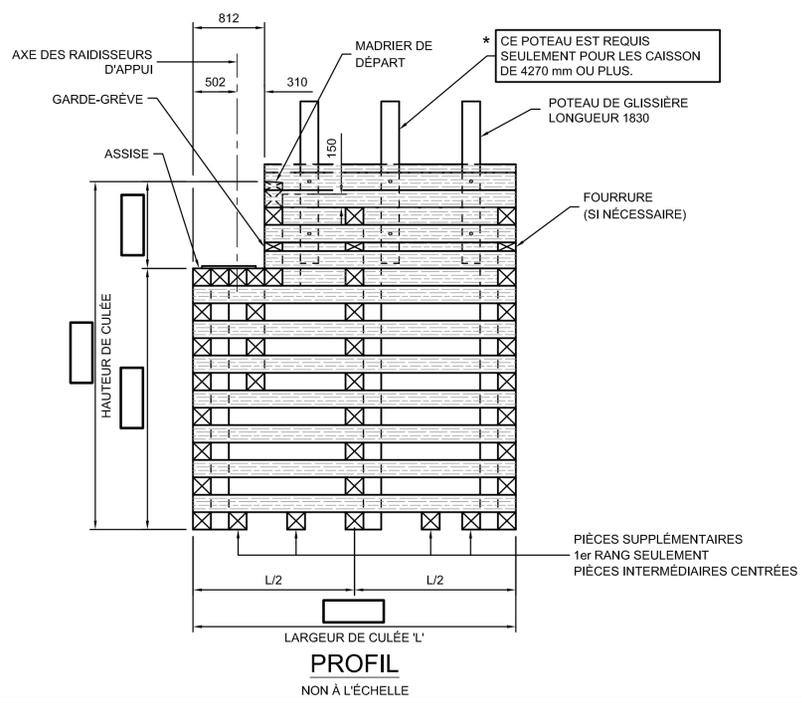
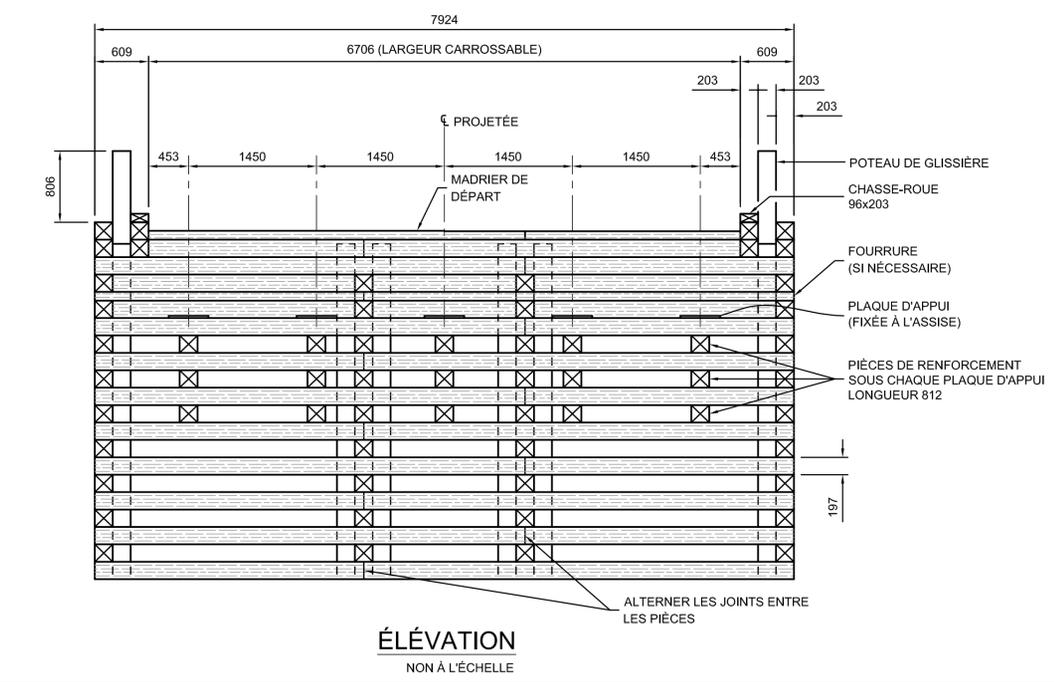


**NOTE :**  
LE NOMBRE DE PIÈCES MONTRÉ SUR CETTE VUE NE CORRESPOND PAS AU NOMBRE RÉEL DE PIÈCES (VUE SCHEMATIQUE SEULEMENT)



- NOTES :**
- AUCUN JOINT BOUT À BOUT N'EST AUTORISÉ DANS LES PIÈCES HORIZONTALES DES MURS EN RETOUR.
  - LES DIMENSIONS DES PIÈCES DE BOIS SONT 197x203 SAUF POUR LE MADRIER DE DÉPART, LE CHASSE-ROUE ET LA FOURRURE SI NÉCESSAIRE.
  - POUR LES PIÈCES VERTICALES DISCONTINUES, IL NE DOIT PAS Y AVOIR PLUS D'UN JOINT DANS UN MÊME PLAN HORIZONTAL.
  - LES JOINTS DES PIÈCES VERTICALES JUMELÉES DOIVENT ÊTRE DÉCALÉS DE 1800 MINIMUM.
  - À CHAQUE CROISEMENT DE PIÈCES, POSER UNE FICHE OU UN CLOU À LA VERTICALE ET DES BOULONS OU DES TIGES FILETÉES À L'HORIZONTALE. D'UN CROISEMENT À L'AUTRE, LA POSITION DES CLOUS EST AJUSTÉE POUR ÉVITER LES CONFLITS.
  - POUR LES FICHES Ø1/2", PERCER DES TROUS Ø10.
  - POUR LES CLOUS 350, PERCER DES TROUS 2 mm PLUS PETIT QUE LE DIAMÈTRE DES CLOUS.
  - POUR LES BOULONS OU LES TIGES FILETÉES Ø3/4", PERCER DES TROUS Ø21.
  - LES BOULONS ET LES TIGES Ø3/4" DOIVENT ÊTRE FILETÉS SUR UNE LONGUEUR MINIMALE DE 100.
  - LES PIÈCES DE L'ASSISE DOIVENT ÊTRE FIXÉES AUX PIÈCES SOUS-JACENTES À L'AIDE DE TIRE-FONDS Ø3/8"x305. PERCER DES TROUS Ø6mm DANS LES PIÈCES À FIXER.
  - LE GARDE-GRÈVE ET LES CÔTÉS DE LA CULÉE AU-DESSUS DE L'ASSISE DOIVENT CONSTITUER UN MUR PLEIN EN COMBLANT LES ESPACES VIDES AVEC DES PIÈCES DE 197x203 FIXÉES À L'AIDE DE FICHES Ø1/2" OU ÉQUIVALENT, ESPACÉS À 600mm C/C.
  - TOUTE LA QUINCAILLERIE UTILISÉE POUR L'ASSEMBLAGE DES PIÈCES DE BOIS DOIT ÊTRE GALVANISÉE.



PLAN TYPE - DIRECTION GÉNÉRALE DES STRUCTURES	
SEPTEMBRE 2024	PT245-03
AAAA-MM-JJ	Statut
Mandataire	Par
Sceau	
Vérificateur	
Équipe technique	
<b>Transports Québec</b>	
Titre	
<b>CULÉE LARGEUR CARROSSABLE 6706</b>	
Numéro de plan	
PO-AAAA-N-DDDD	
Identification de regroupement	